



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 22 octobre 2019, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 28 octobre 2019 à 20h30, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



Compte rendu de la séance du 28 octobre 2019



Présents : REY Christian, Maire,
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjoints,
COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, BAYSSETTE Alain, REY
Gilberte, GAÏANI Didier, RABAUD Jean, SICARD Mathieu (arrivé à 20H58).

Excusé : AUDOIN Pierre.

Absents : RIVALS Roselynn, BODINIER Jacqueline, BEILLARD Adrien.

Secrétaire de séance : GAÏANI Didier.



Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents.



1. Programmation et mise en vente des coupes de bois pour l'année 2020.

20191028DL50

3.5.1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions de l'Office National des Forêts pour la programmation des coupes et leur mise en vente pour l'année 2020 en forêt communale.

N° UG	Groupe	SURFACE (hectare)	Volume total estimé (m3)	Inscription Report Abandon	Observation
3.1	Amélioration	7.57	340	Inscription	Eclaircie A2
3.2	Amélioration	8.57	380	Inscription	Eclaircie A3
3.3	Amélioration	4.90	220	Inscription	Eclaircie A2
12.1	Régénération	2.14	25	Report	Capital forestier faible
17.1	Régénération	4.00	260	Report	Semis naturels peu présents
21.1	Irrégulier	3.46	220	Report	Forte pente et problème de desserte
27.1	Irrégulier	5.64	0	Abandon	Coupe exploitée en 2017
28.1	Irrégulier	15.90	600	Report	Forte pente et problème de desserte
28.4	Irrégulier	8.85	330	Report	Forte pente et problème de desserte
5.1	Régénération	8.50	450	Report	Forte pente et problème de desserte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

► **Décide d'inscrire au programme des coupes de l'année 2020 et de mettre en vente ou en affouage les unités de gestion suivante :**

N° UG	Groupe	Surface (hectare)	Vente
3.1	Amélioration	7.57	En Bloc et sur pied
3.2	Amélioration	8.57	En Bloc et sur pied
3.3	Amélioration	4.90	En Bloc et sur pied

2. Proposition de report de prise de compétence « Assainissement » par la Communauté de Communes Sor Agout.

20191028DL51

5.7.6

Monsieur le Maire, informe l'assemblée, que les membres du bureau de la Communauté de Communes Sor et Agout ont exprimé le souhait de reporter la date de transfert de la compétence assainissement à une date ultérieure au 1^{er} janvier 2020. Malgré les études qui ont été réalisées sur l'ensemble des communes membres qui sont équipées d'un assainissement collectif, la Communauté, n'est pas en mesure d'assurer ce service dans ce délai trop écourté. Il est proposé au conseil de se prononcer sur ce report de compétence comme précédemment réalisé pour le transfert de l'eau potable à la Communauté de Communes Sor Agout (délibération 20190527DL32).

Toutefois cette décision ne pourra être retenue que si le sénat et l'assemblée nationale adoptent des amendements, pour permettre aux communes membres d'une EPCI de délibérer et s'opposer au transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ▶ ***Décide de se prononcer sur le report de la compétence assainissement jusqu'au 1^{er} janvier 2021 pour éviter le cout d'études supplémentaires si le délai imparti est plus long.***

3. Validation vente parcelle au profit de Mme COMMELIN.

20191028DL52

3.5.1

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que suite à la proposition de cession et déclassement d'une parcelle du domaine public au profit de Mme COMMELIN (délibération n°20190902DL49), le géomètre nous a transmis un plan d'arpentage avec la superficie exacte de la parcelle qui est de 27 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ ***Valide la cession et le déclassement de la parcelle d'une contenance de 27 m² ;***
- ▶ ***Décide de céder cette parcelle à Mme COMMELIN pour la somme de 10€/m² ;***
- ▶ ***Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;***
- ▶ ***Mandate Mr le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.***

4. Proposition déclassement et cession d'une parcelle du domaine public (agricole) au profit de Mr PASSEBOSC Bernard.

20191028DL53

3.5.1

Monsieur le Maire, nous informe que Mr PASSEBOSC Bernard a transmis un courrier pour demander à la mairie de céder une partie de l'ancienne voie ferrée au lieu-dit La Serre ainsi que le bout de l'ancien chemin de randonnée qui a été déplacé et n'a plus raison d'être. Ce déclassement permettrait à Mr PASSEBOSC d'avoir un champ d'un seul tenant.

S'agissant de parcelle agricole, nous avons consulté la SAFER pour connaître la valeur, l'estimation est de 1 000€ l'hectare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ ***Prononce le déclassement et la cession de cette parcelle après le bornage effectué par un géomètre ;***
- ▶ ***Décide de céder à Monsieur PASSEBOSC Bernard la parcelle au prix de 1 000€ l'hectare ;***
- ▶ ***Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur ;***
- ▶ ***Mandate Mr le Maire pour toutes démarches relatives à ce dossier.***

5. DM 7 (virement de crédits) Opération 238 'Aménagement traversée village'.

20191028DL54

7.1.4

Monsieur le Maire, informe le conseil, que suite à l'aménagement de l'avenue du Maquis, des travaux supplémentaires n'avaient pas été prévus :

- La fourniture et la pose de la séparation entre le revêtement trottoir et le clos couvert (arcades) : 8 650 € H.T

- Le pavage entre les poteaux du clos couvert (arcades) : 8 098.60 € H.T

- Le sol sous les arcades va être impacté par les travaux des réseaux : La démolition du dallage existant et la mise à la côte des regards : 8 146 € H.T.

En ce qui concerne le revêtement le cabinet Dessein de Ville propose 2 hypothèses :

- La dalle de calcaire comblanchien : fourniture et pose 36 000 € H.T

- La réalisation d'un béton désactivé : 9 920 € H.T

Pour traiter cet espace de manière qualitative, le cabinet DDV conseille la dalle de calcaire qui sera en accord avec les colonnes et les arches existantes.

Pour la mise en œuvre de ces travaux supplémentaires, il est proposé au conseil la Décision Modificative suivante :

DM7 : virement de crédits (opération Aménagement de la traversée du Village)

Crédits à ouvrir : D/I : article 2315 op 283 = 59 000€

Crédits à réduire : D/I : article 2313 op 319 = - 59 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ ***Valide la décision modificative présentée ci-dessus.***

6. QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ **DO TENNIS :** L'association du DO Tennis a adressé un courrier à Mr le Maire, les membres souhaitent rendre hommage à Mr Jean Raymond COUMES-LEUCATE qui a été président pendant de nombreuses années en baptisant le terrain de tennis extérieur Jean Raymond. Après avoir donné la parole aux élus, Mr le Maire, propose de rencontrer cette association et leur proposer plutôt, d'organiser un challenge ou un tournoi en hommage à Mr COUMES, car d'autres personnes du village ont permis à l'origine la création de cette activité.
- ⇒ **Déploiement de la fibre :** Le Département a signé un contrat de délégation de service public avec la société SFR pour la mise en place de la fibre sur l'ensemble du territoire, cette opération va se dérouler sur 3 ans (2nd semestre 2019 à fin 2022). Pour la commune de DOURGNE, il y aura 813 prises pour la connexion des administrés et 4 armoires de rue pour permettre le déploiement de cette nouvelle ligne. Pour permettre le bon déroulement du déploiement de la fibre, il est demandé aux communes de nommer un référent agent et un référent élu. MM GARDIES Benoit et TAILLIS Didier sont respectivement proposés.
- ⇒ **Devis du Pas du Sant :** Actuellement, l'irrigation des terrains de sports est réalisée grâce à une canalisation ancienne située avant la station de traitement de l'eau. Un devis a été demandé au Syndicat du Pas du Sant, pour la mise en place d'un compteur pour pallier au manque d'eau en période estivale. Mr le Maire, demande de se prononcer sur l'accord de ce devis, il ne souhaite pas que l'irrigation des terrains soit réalisée avec de l'eau potable, une étude sur un puit ou forage serait plus judicieux. Le conseil se prononce par 10 voix contre et 1 abstention.
- ⇒ **Composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sor Agout :** Nous avons reçu un arrêté préfectoral nous informant qu'à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux le nombre de sièges est fixé à 50, la commune avait délibéré et avait choisi le droit commun soit 47 sièges.
- ⇒ **Aménagement de l'Avenue du Maquis :** L'entreprise MAILLET continue les réseaux actuellement le calendrier est respecté, l'entreprise EIFFAGE doit débiter cette semaine la partie maçonnerie des trottoirs. En continuité l'entreprise SPIE interviendra sur l'éclairage public.
- ⇒ **Goudronnage ordonné par la Communauté de Communes Sor Agout :** Le revêtement côte des Moulins est terminé depuis vendredi 25 octobre 2019. En 2020, les travaux de goudronnage seront effectués rue Valentine Carrié et rue Haute.
- ⇒ **Travaux épareuse :** La semaine prochaine l'épareuse devrait intervenir sur la commune.
- ⇒ **Chemins ruraux non goudronnés :** L'entreprise PELISSIER est intervenue pour une remise en état des chemins ruraux non goudronnés : Le Talou Nègre, En Lanet et La Bastide.
- ⇒ **Travaux d'élagage :** Un devis de l'entreprise CABROL concernant de l'élagage a été validé, elle devrait intervenir courant hiver (secteurs : Montagnarié, Avenue du Maquis, Côte de l'Eglise Côte des Moulins).
- ⇒ **11 novembre 2019 :** Pour la commémoration du 11 novembre, un piquet d'honneur du 8^{ème} RPIMA sera présent, cette cérémonie débutera à 11H30.
- ⇒ **Remise des Képis blancs :** Une cérémonie pour la remise des képis blancs aux nouveaux légionnaires se déroulera le 10 décembre dans l'après-midi, nous ne manquerons pas de communiquer sur l'horaire précis dès que nous aurons rencontré le capitaine responsable de la nouvelle section.
- ⇒ **Bilan Financier Fête votive 2019 :** Pour cette année, les dépenses s'élèvent à 16 190.08€ et les recettes à 4 454.68€, le déficit pour 2019 est de 11 735.40€ (pour mémoire déficit de 2018 : 12 170.14€).

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 21H36.